

DEPARTEMENT DE L'ALLIER REPUBI ARRONDISSEMENT DE MOULINS SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de Septembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane
			TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves
			MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	PETIOT Ghislaine	SAULCET	RAY François*
	VERHAEGHE Pierrick*	21102021	1411 11411,015
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane
			BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN Marie-	LE THEIL	ROUSSET Francis
	Françoise		ROBIN Lydie
	CLUZEL Damien		
DEUX CHAISES		TREBAN	BURLAUD Jean-Luc
LAFELINE	RIBIER Julien	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	SIMON Yves	VERNEUIL	BENASSY Patrick
	ALLEAUME Frédéric		DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier		
	FOVEAU Christine		
		OMMUNAUTE	
MALLET Richard	CHERVIER Alain	DENOUEL Laëtitia	CABANEL Claire
TOURRET Eric		BAYON Michel	
BRECHIGNAC Héline	GUESTON Jean-Pierre	ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne
	DEGUELLE Alain		

^{*} Suppléant

<u>Absents excusés</u>: M. PELTIER Christian (donne pouvoir à M. PACAUD Jean-Luc), Mme VISINONI Stéphanie, M. ROUDIER Bernard, Mme LACOURT Véronique, M. ROCHE Philippe, M. ALLIX Christian, M. GUILLAUMIN Clément

<u>Absents</u>: M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. RIBIER Sylvain, M. PFEIFFER Stéphane, Mme BELIEN Martine

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID: 003-200092526-20240926-DEL20242609053-DE

En exercice	54
Présents	35
Procurations	1
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

DEL20240926053

Objet : Contrats de droit privé

M. le Président expose au Comité Syndical que depuis le 1^{er} Janvier 2020, suite à la modification des statuts du SIVOM, les nouvelles embauches doivent se faire sous contrat de droit privé.

Les agents de droit public peuvent prétendre à un changement de statut en faisant la demande par courrier. Celle-ci sera étudié et une réponse sera apporté à l'agent. M. le Président rappelle qu'il est important de cadrer ses sollicitations.

Ainsi en cas de transfert, le salaire brut de l'agent sera égal à son traitement indiciaire brut et l'IFSE brut.

Le supplément familial de traitement, propre à la fonction publique, ne sera pas appliqué aux agents de droit privé.

M. le Président informe le Comité Syndical que l'agent fonctionnaire sera radié des cadres pour être ensuite nommé sur un emploi de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ces dispositions.

Pour extrait conforme, Le Président,

A. DETERNES